

Le ministère voulait enterrer les OPA !

C'est un jeudi de mi-juillet, en pleine période estivale, que le ministère de la transition écologique et solidaire (MTES), avec à sa tête une ministre fraîchement désignée, a fait le choix de programmer la modification du décret statutaire des OPA avec comme élément majeur la suppression de tous les articles relatifs aux recrutements. Ce qui signifie en clair la **fin des OPA** !

Bien que nous situions dans une période de vacances, le SNOPA CGT a mobilisé une quinzaine de camarades pour faire voir toute la détermination de notre syndicat à s'opposer à la fin de notre corps. C'est une délégation motivée et colorée, arborant des brassards noirs et même vêtue d'un cercueil qui s'est introduite dans le CTM provoquant une certaine gêne auprès de la Direction.



L'avis du CTM était requis à propos du projet de décret statutaire modifié sur 3 points : fin des recrutements, possibilité aux OPA d'aller sur des postes de fonctionnaires et insertion d'un complément indemnitaire



non reconductible d'une année sur l'autre qui ne sera qu'un reliquat de mesures catégorielles.

Pour information, la DRH nous avait communiqué le projet de nouvelle grille de classification avec un note de gestion mais sans transmettre le contenu de la revalorisation salariale dont on sait qu'il était budgété à hauteur de 2,5M€ (cotisations sociales comprises) ce qui est nettement insuffisant par rapport à notre revendication de 5M€ (hors cotisations) qui aurait permis de rattraper les retards de ces dernières années.

Le SNOPA CGT dans sa déclaration préalable (ci jointe) a pointé le caractère scandaleux du projet imposé par Bercy qui nous été présenté à savoir : **une nouvelle grille de classification avec une revalorisation salariale** que l'on peut qualifier d'aumône **en échange de la fin du statut des OPA.**

Nous indiquons à la Secrétaire Générale que nous n'avons pas l'intention de négocier le couteau sous la gorge et qu'il s'agit de méthodes dignes de patrons voyous.

Opposition de toutes les organisations syndicales

Pour contrer ce projet, le SNOPA CGT avait demandé que le CTM se prononce et envoyé 4 vœux. Suite à une suspension de séance demandée par la CGT, les organisations syndicales demandent de voter sur nos vœux qui demandent :

Vœu 1 : retrait du décret modifié

Le retrait du projet de décret modifiant le décret n°65-382 du 21 mai 1965 relatif aux ouvriers des parcs et ateliers des ponts et chaussées et des bases aériennes admis au bénéfice de la loi du 21 mars 1928 **de l'ordre du jour du CTM** et l'ouverture de négociations dans le but de rénover ce décret en profondeur pour **permettre de continuer à recruter sous statut OPA sur des missions techniques.**

Vote unanime de toutes les organisations syndicales (CGT-FO-FSU-UNSA-CFDT)

Vœu 2 : dissocier évolution statutaire et grilles de classification et revalorisation salariale

Décorrélér l'évolution statutaire à la revalorisation salariale. La mise en place d'une nouvelle grille de classification ainsi qu'une revalorisation salariale n'impliquent pas la modification du décret de 1965 (article 8 et 12). Ces mesures relèvent d'un arrêté conjoint MTES et MACP.

Vote unanime de toutes les organisations syndicales (CGT-FO-FSU-UNSA-CFDT)

Vœu 3 : enveloppe financière

Une enveloppe financière suffisante pour une revalorisation salariale immédiate à hauteur de 25 points d'indice de la Fonction Publique budgétée à hauteur de 5M€.

Vote favorable (CGT-FO-FSU- CFDT) abstention : UNSA

Vœu 4 : note de gestion relative à la classification des OPA

Continuer les négociations et programmer une réunion avec les organisations syndicales afin de valider une note de gestion permettant d'assurer des déroulements de carrières aux OPA en fonctions de critères techniques, en tenant compte des effectifs restreints et avec des mesures d'avancement complétées par des enveloppes de promotion suffisantes.

Vote unanime de toutes les organisations syndicales (CGT-FO-FSU-UNSA-CFDT)

Devant l'opposition unanime de toutes les organisations syndicales, **la Secrétaire Générale décide de retirer le projet de décret** modifiant le décret de 1965 et annonce qu'elle va repartir auprès de Bercy pour la revalorisation salariale.

Nous lui faisons remarquer que la DRH nous avait informés que la revalorisation est déjà budgétée. Elle doit pouvoir s'appliquer sans avoir à modifier le décret des OPA, un simple arrêté suffit !

Le SNOPA CGT demande que l'intersyndicale OPA soit reçue par la ministre en personne pour lui faire comprendre les enjeux que représentent les missions techniques des OPA et qu'elle pèse de tout son poids auprès de du MACP pour reprendre les recrutements et accorder une revalorisation salariale conséquente .



L'unité syndicale a réussi à faire plier l'administration sur le projet mortifère réservé aux OPA. Nous le devons aussi à notre acharnement et à la mobilisation de camarades qui (pour certains) n'ont pas hésité à traverser la France pour défendre la cause des OPA.

Nous le devons aussi à la solidarité des camarades des autres organisations de la fédération et des autres secteurs ouvriers du ministère (IGN, Aviation civile) qui nous ont soutenus.

Nous avons freiné la machine mais nous ne l'avons pas stoppé.

Rapidement nous allons saisir la ministre et repartir au combat pour que les OPA aient un avenir avec des missions, des métiers, des emplois et surtout des salaires à hauteur de leurs qualifications et compétences.

Vous pouvez compter sur le SNOPA CGT pour défendre les OPA !